

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mercredi 11 juin 2025

Sécurité sanitaire et normes commerciales alimentaires : la France accueille la 34^e session du Comité international sur les principes généraux (CCGP) du Codex Alimentarius

La France a accueilli à Lille, du 2 au 6 juin 2025, la 34^e session du Comité du Codex Alimentarius sur les principes généraux (CCGP). Cette session, qui marquait les 60 ans de ce comité de normalisation alimentaire créé par les Nations Unies, a permis de réviser les règles régissant le fonctionnement du Codex Alimentarius pour l'adapter aux pratiques de travail actuelles, garantir la clarté des procédures et mieux anticiper les risques émergents tout en préservant ce qui fait leur force : la rigueur scientifique, la transparence des procédures et la recherche du consensus. Le rapport final du comité a été approuvé à l'unanimité par les délégations de plus de 60 pays.

Cette session a été ouverte par des interventions d'Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire. Toutes deux ont insisté sur les enjeux de cette réunion.

« La France, avec l'Union européenne, demeure fermement engagée pour défendre une approche fondée sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, ouverte aux innovations méthodologiques, et intégrant toutes les dimensions des risques liés aux systèmes alimentaires suivant une approche de santé globale »

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

« En promouvant une alimentation plus saine, plus équitable et plus durable, le Codex contribue à la transformation des systèmes agroalimentaires. Plus que jamais, tous ensemble, nous avons le devoir de garantir la durabilité de nos modes de production et de consommation alimentaire et de définir en conséquence les orientations que nous souhaitons donner à notre agriculture, à notre alimentation et au commerce international pour les années à venir. »

Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Économie sociale et solidaire

Jean-Luc Angot, Inspecteur général de santé publique vétérinaire au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), a présidé cette session, à l'issue de laquelle il a annoncé la nomination de son successeur monsieur Loïc Evain, lui aussi Inspecteur général de santé publique vétérinaire et membre du CGAAER.

« Le commerce mondial a besoin de réglementation, et des normes intergouvernementales existent à cet effet. La sécurité sanitaire des aliments et le commerce équitable sont des enjeux majeurs pour la santé publique et l'économie. À l'avenir, nous devons également relever les défis de l'approche Une seule santé et de l'innovation. ».

Jean-Luc Angot

En marge de la session du CCGP, la France a animé un séminaire à l'occasion de la journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, organisée le 7 juin, dont le thème cette année est « la science en action ». Cet événement parallèle a permis de présenter les évolutions récentes des méthodologies d'évaluation des risques et d'illustrer leurs applications au travers d'études de cas portant sur divers types de risques alimentaires (microbiologiques, chimiques ou liés à la fraude alimentaire), pour mieux calibrer les normes internationales applicables, au profit des consommateurs, mais aussi des producteurs de denrées.

Qu'est-ce que le Codex alimentarius ?

Le Codex Alimentarius, programme commun de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), élabore des normes internationales qui garantissent au consommateur la mise sur le marché de produits sains et authentiques, et favorisent des pratiques commerciales loyales. Le CCGP, un des comités qui lui est rattaché, a la tâche de définir les procédures de travail des organes du Codex, majoritairement à travers un manuel des procédures.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service de presse de Bercy

Tél : 01 53 18 33 80

presse.bercy@finances.gouv.fr